Garibaldi
Formation

A.F.G.S.U 1
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1
Validation tous les 4 ans

Contexte

La formation aux gestes et soins d'urgence a été introduite par le Ministère en charge de la santé, en 2006. La formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 (AFGSU 1) s'adresse aux personnels, non professionnels de santé et est intégrée dans la plupart des formations des personnels voué à travailler au sein d'établissements de santé.

Programme de formation délivré en application de l'Arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence. Une validation des compétences liées à cette formation est nécessaire tous les 4 ans.

Type de public

L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1 (AFGSU 1) est destinée à l'ensemble des personnels, **non professionnels de santé**, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

Intervenants

Formateurs habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence

Pré-requis

Tout personnel, **non professionnel de santé**, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé

Objectifs

- Savoir identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle et savoir réaliser des gestes d'urgence adaptés à cette situation.
- Savoir participer à la réponse à une urgence collective ou à une Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE).

Méthodes pédagogiques

Enseignement par groupe

Pédagogie active :
- Apports théoriques complémentaires
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Questionnement et analyse

Validation des acquis

Mises en situation

Questionnaires

Dispositif de suivi

Tableau de suivi de la progression de l'apprenant
Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation

Durée

14h00 (2 jours)

Centre de formation Garibaldi 6 rues des combattants en AFN 03000 Moulins
Tél : 04 70 47 08 20 / 06 80 24 80 68 Fax : 09 70 63 19 26 @ : garibaldi.formation@orange.fr
N° d'Activité : 83 03 03537 03 APE : 8559 A SIRET : 79373414600020 TVA Intra : FR 76 793 734 146

Contenu

Prise en charge des urgences vitales

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mise en œuvre d'une protection adaptée,
- Alerter le Service d'Aide Médicale Urgente et, en situation de sauveteur isolé, et comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114,
- Identifier l'inconscience et réalisation de la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée,
- Identifier un arrêt cardiaque et réalisation d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe),
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réalisation des gestes adéquats,
- Arrêter une hémorragie externe y compris par la pose d'un garrot, en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.

Prise en charge des urgences collectives

- Identifier des signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et réalisation des gestes adéquats,
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et action en conséquence,
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrière),
- Transmettre un bilan synthétique (vital et circonstanciel) lors de l'alerte, et à l'équipe médicale venant en renfort,
- En l'absence de médecin proche, demander d'un conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou appeler un numéro interne dédié, afin de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.

Risques collectifs

- Comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et de connaissance de l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC),
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice,
- Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control,
- Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence),
- Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement,